



**DECISION DU MAIRE N° 48/2024
DU 28 NOVEMBRE 2024**

Contrat de maintenance LOGITUD – Vert le Grand

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le contrat de maintenance avec la société LOGITUD pour le logiciel GVe Cloud: Géo verbalisation électronique Cloud sur la commune de Vert le Grand ;

DECIDE

ARTICLE 1er : de signer un contrat de maintenance avec la société LOGITUD pour le logiciel GVe Cloud : Géo verbalisation électronique Cloud pour un montant de 340.78 € HT.

ARTICLE 2 : Les honoraires seront payés sur les crédits du budget prévus à cet effet.

ARTICLE 3 : La décision sera notifiée à l'intéressé et inscrite au registre des décisions

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A VERT LE GRAND, le 28 novembre 2024

Le Maire,


Thierry MARAIS